



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS *Séance du 07/08/2023*

L'an deux mille vingt-trois et le sept du mois d'août à quinze heures, le Conseil Communautaire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, en présentiel et par visioconférence sous la présidence du **Dr Maryse ETZOL, Présidente**.

Nombre de délégués communautaires en exercice : **16**

Date de convocation du conseil communautaire : **31/07/2023**

PRESENT(E)S : Mesdames Maryse ETZOL, Francette JACQUES, Géraldine BASTARAUD (en visioconférence), Kénia MALADIN-NEBOT (en visioconférence), Betty BESRY (en visioconférence)
Messieurs Jean-Claude MAES, François NAVIS (en visioconférence), Jacques MALADIN, Alain TENEBBA, Joel TOTO, Guy ACCIPÉ, Charles, Rolly, Salif FABULAS, Edmond LANCLAS (en visioconférence)

ABSENT(E)S EXCUSE(E)S : Madame Maguy FUMONT-SAMSON

ABSENT(E)S SANS EXCUSES : Madame Joselaine GELABALE
Monsieur Camille PELAGE

POUVOIR : Madame Maguy FUMONT-SAMSON à Joel TOTO

NOMBRE DE MEMBRES : Présents = 13 (dont 5 en visioconférence) Pouvoir = 1 Absents = 3 Votants = 14

SECRETAIRE : Madame Francette JACQUES

Délibération n°2023-08-07/ 06 : PARTICIPATION D'UNE DELEGATION DE LA CCMG à la 51^{ème} EDITION DU SALON NAUTIQUE DU GRAND PAVOIS DE LA ROCHELLE

Dr Maryse ETZOL, Présidente rappelle que la 51^{ème} édition du salon nautique international à flot « Grand Pavois » se déroulera à La Rochelle du **20 septembre au 25 septembre 2023**. Cet événement est l'occasion de mettre en avant Marie-Galante et le Rallye des Îles du Soleil 2023, avec la Présidence d'un stand dédié au rallye, pour sa cinquième édition.

Cette Transatlantique entre Lanzarote (Canaries) et Marie-Galante (Guadeloupe) via Mindelo (Cap-Vert) organisée par Grand-Pavois Organisation (GPO) est ouverte à tous les plaisanciers ayant des bateaux de plus de 10 mètres. La 5^{ème} édition partira le 27 octobre 2023 de Lanzarote (Canaries).

Il s'agira à l'occasion de ce salon de faire le point sur l'organisation de la manifestation et sur les engagements des parties signataires de la convention.

Aussi, Madame la Présidente propose la participation d'une délégation de la CCMG à cette 51^{ème} édition du salon nautique Grand-Pavois de La Rochelle.

Il est proposé que l'ensemble des frais engagés pour cette délégation au départ de Marie-Galante soient pris en charge par la CCMG :

- Frais de transports : avion, bateau, train, taxis et éventuellement location de voiture
- Frais d'hébergement
- Frais de repas



La délégation proposée par Madame la Présidente se présente comme suit : Dr Maryse **ETZOL** (Présidente), Francette **JACQUES** (3^{ème} Vice-Présidente), Rosita **BERGAME** (conseillère municipale de Saint-Louis), Jonathan **BOUDRY** (Directeur de cabinet de la CCMG).

Au vu de cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à 13 voix pour et 1 abstention :

Décide

ARTICLE 1 : D'APPROUVER la participation de la délégation susmentionnée à la 51^{ème} édition du salon nautique **Grand Pavois de la Rochelle**,

ARTICLE 2 : D'APPROUVER la prise en charge des frais de transport, d'hébergement et de repas de la délégation.

ARTICLE 3 : D'AUTORISER Madame la Présidente à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette affaire, notamment à signer toutes pièces administratives s'y rapportant.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre. Elle pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat, devant le tribunal administratif de Guadeloupe. Ce dernier peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Certifié exécutoire compte tenu de :

- la transmission en sous-Préfecture le
- l'affichage le

17 AOUT 2023

17 AOUT 2023

Ont signé tous les membres présents.

Pour expédition conforme

La Présidente

Dr Maryse E

